

Conseils & 7 Trucs Chouettes pour gérer les écrans



1 **REGARDEZ** ce que votre enfant regarde.
 PETIT ► Choisissez pour lui ;
 plus GRAND ► Avec lui.

2 **ÉDUQUEZ**- le au **CHOIX**.
 Pourquoi aime-t-il, n'aime-t-il pas ?
 Aigüisez son **JUGEMENT**

3 **DÉVELOPPEZ** son **ESPRIT CRITIQUE**
 Émissions enrichissantes ou néfastes?
 Il pourra dire **NON** à ce qui lui est **NOCIF**

4 Rendez-le **RESPONSABLE**
 L'enfant bénéficie d'un quota* - 1 heure par âge et par semaine.
 * Ex : 7 ans = 7 heures soit 1h/jour

5 Donnez-lui des **LIMITES** et **l'EXEMPLE**
 Il saura éteindre un écran.

6 Constituez votre **MEDIATHEQUE FAMILIALE**
 à partir des **BONNES EMISSIONS ENREGISTREES**

7 Rendez-le **ACTEUR DE SA VIE**
 Amenez-le à choisir les activités culturelles,
 sportives et récréatives qui lui correspondent,
 seules **ANTIDOTES** à la **DEPENDANCE**
 à la télévision et autres écrans

- **PAS** d'écrans avant 3 ans
- **PAS** dans la chambre (ni contrôle, ni limite)
- **PAS** avant l'école
- **PAS** en mangeant
- **PAS** avant de se coucher

- **Évitez** le zapping et la télé-tapisserie
- **Respectez la signalétique**

BP 74 – 62930 WIMEREUX
 contact@enfanceteledanger.fr
 www.enfanceteledanger.fr

Association qui a créé la « **SEMAINE SANS TÉLÉ** » en France en 1997,
 et organise depuis 2009, le DÉFI « **10 JOURS SANS ÉCRAN** »



Sa présidente
 est Administratrice du



et membre de



BP 74 – 62930 WIMEREUX
 contact@enfanceteledanger.fr
 www.enfanceteledanger.fr

PAS DE TÉLÉ POUR LES BÉBÉS NI D'ÉCRANS AVANT 3 ANS

*Pas plus d'1 heure par âge et par semaine
 Ex : 7 ans = 7 h. soit 1 h. par jour*

CONTRÔLEZ LE CONTENU ET LIMITEZ LE TEMPS

PROTECTION DE L'ENFANCE

1^{ère} association de Protection de l'enfance à la télévision et d'éducation aux médias.

Dès 1994, elle a réclamé une signalétique à la TV et l'a faite évoluer.

Initiatrice de la SEMAINE SANS TÉLÉ en 1997, puis dès 2009...

Organisatrice du DEFI des « 10 JOURS SANS ECRANS ».



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT STIPULE QUE LES ENFANTS ONT DROIT :

Art 17 A une information qui vise leur bien-être social, spirituel et moral.

A une protection contre l'information et les matériels qui nuisent à leur bien-être.

Art 19 A une protection contre toute forme de négligence, d'abandon ou de brutalités mentales.

APPEL À ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession ou Association :

Ci-joint chèque de :

16€ 23€ 30€ 50€ 80€ 100€ Plus

Coupon à retourner à **Enfance-Télé : Danger ?**

B.P. 74 62930 Wimereux

QUI ÉDUQUE NOS ENFANTS ?

LES ÉCRANS : 6 À 8H PAR JOUR

soit **2 190 à 2 900h/an**

Jeux vidéo, recherches scolaires, Internet, tél. portables, TV (CIEME nov. 2009)

Les ados passent en moyenne 7h48/jour devant un écran ! Selon "Le Monde" du 22/12/16- l'enquête HSBC 2013-2014)

La **TÉLÉVISION** représentait : **1 400h par an**

L'ÉCOLE : 850h par an

Les PARENTS : 33h par an (38mn/semaine)

de vraie conversation parents/enfants

38mn/semaine de vraie conversation parent/enfant,

Source 2003 du Syndicat national pour la publicité télévisée

ÉCRANS ET RÉSULTATS SCOLAIRES

Baisse régulière des résultats à partir de ½ h/jour d'écrans

Après 2h d'écrans : Baisse prononcée de la moyenne

Au-delà de 4 h, la moyenne chute d'une classe

Etude américaine de 2014 sur 3 ans et 46 000 familles

PLUS DE 3H PAR JOUR : DANGER !

Dessins d'enfants consommant **MOINS de 1h.** de télé par jour



Dessins d'enfants consommant **PLUS de 3h.** de télé par jour



Enquête sur 17 ans et 1900 enfants de 5 ans du pédiatre Peter Winterstein - Die Welt, mai 2006 Courier International.

OBÉSITÉ

Plus de 3h/ jour = 1 cm de tour de taille tous les 2 ans

VIOLENCE

Plus de 3h / jour multiplie par 5 le risque de commettre un acte violent. Etude sur 25 ans rapportée par France5 le 9 mai 2003

UTILISEZ CETTE PLAINTE...

POUR QUE CESSENT LES DÉRIVES

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

En vertu des Missions confiées au CSA de par la loi du 30 septembre 1986

- De Protection de l'Enfance (Art 1)
- De Respect de la personne humaine
- De sauvegarde de l'ordre public
- D'exigence du service public (Art 1)

Je dénonce cette dérive qui porte atteinte aux Droits de l'Enfant et ne respecte pas cette loi.

Je demande que vous appliquiez des sanctions réparatrices, pécuniaires et médiatisées afin de stopper l'inflation des dérives et rétablir l'Intérêt Supérieur de l'Enfant.

Avec mes respectueuses salutations.

Signature :

Nom : Prénom :

ou Association :

Représentant personnes

Adresse :

Une copie de cette **PLAINTÉ** est envoyée à Monsieur le Président de la République Palais de l'Élysée 75008 PARIS

DÉRIVE A PROPOS

De la signalétique - D'une bande annonce - D'un journal télévisé - D'une publicité TV ou radio - D'un message ou d'un programme violent, sexuel et (ou) à caractère pornographique aux heures d'écoute des enfants.

Année ____ Jour ____ Heure ____ Chaîne ____ Titre :

MOTIFS DE LA PLAINTÉ :